

TARIFS PREVISIONNELS DU LYCEE POUR 2012 – 2013

☞ Document à conserver par la famille

1. FRAIS D'INSCRIPTION

<i>TARIFS</i>	Seconde	1ère et Terminale
Coût annuel redevance famille	1 313 €	1 483 €
Cotisation annuelle de l'APEL (facultatif – voir au verso)	25 €	25 €
Solidarité (facultatif – voir au verso)	25 €	25 €

2. FRAIS D'INSCRIPTION AVEC DEMI-PENSION

La restauration est assurée par un organisme prestataire.

Le prix du repas comprend d'une part le coût direct des aliments et d'autre part les frais de fonctionnement incombant à l'école (surveillant de salle, E.D.F./G.D.F., eau, nettoyage, etc.).

S'agissant d'un self-service, l'élève a la possibilité de composer son menu : une entrée, un plat principal, un fromage et un dessert (*plusieurs choix sont proposés*).

Les familles peuvent opter pour une inscription à 4 ou 5 repas par semaine.

Les repas sont facturés annuellement.

Les tarifs tiennent compte de la semaine de la sortie anticipée des élèves.

N.B. : 1. La prestation des repas implique l'inscription à la demi-pension.

Il est toutefois possible de pouvoir bénéficier occasionnellement du restaurant scolaire au coût de 8,20 €. Badge à recharger à l'Accueil de l'établissement.

2. Le passage au self nécessite un pointage. Le coût de ce pointage est de 9,30 € par an et par demi-pensionnaire.

<i>TARIFS</i>	Seconde		Première et Terminale	
	4 repas	5 repas	4 repas	5 repas
Forfait :				
Coût forfaitaire annuel repas	819 €	1020 €	799 €	1000 €
Coût forfaitaire pointage au self	9,30 €	9,30 €	9,30 €	9,30 €
Coût annuel redevance famille	1 313 €	1 313 €	1 483 €	1 483 €
Cotisation annuelle de l'APEL	25 €	25 €	25 €	25 €
Total demi-pensionnaire	2 166,3€	2367,30 €	2316,3€	2 517,30 €
Solidarité (facultatif voir au verso)	25 €	25 €	25 €	25 €

.../...

3. OPTIONS COMPLEMENTAIRES POUR TOUS LES ELEVES

TRES IMPORTANT :

pour les options suivantes, NE PAS JOINDRE DE CHEQUE INDEPENDANT.
Elles seront portées sur la facturation envoyée fin septembre 2012.

- La cotisation de l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) s'élève à un montant annuel de 25 € par famille dans l'enseignement catholique.
- L'assurance : Un contrat d'assurance groupe a été souscrit auprès de la mutuelle Saint Christophe et couvre tous les élèves.
- La Contribution de Solidarité d'un montant minimum annuel de 25 € n'est pas incluse dans le coût annuel de la participation des familles. Cette contribution volontaire permet aux familles qui estiment pouvoir ou devoir le faire d'aider à la scolarisation d'enfants qui pourraient grandir en intelligence et en coeur au sein du Groupe Batignolles-Epinettes , mais dont les familles sont dans des situations économiques précaires.

4. MODE de REGLEMENT 2012-2013

FACTURE ANNUELLE : une seule facture sera envoyée fin septembre, AUCUNE FACTURE TRIMESTRIELLE

CHOIX de règlement : Le prélèvement automatique est vivement conseillé.

par chèque ou espèce	par prélèvement automatique
TROIS PAIEMENTS	NEUF PAIEMENTS
chacun pour 1/3 ^{es} du montant facturé: le 5 octobre le 5 janvier le 5 avril	chacun pour 1/9 ^e du montant facturé : du 5 octobre au 5 juin

EN CAS D'IMPAYES LES FRAIS BANCAIRES SONT A LA CHARGE DU PAYEUR.

ATTENTION :

- Tout changement concernant la demi-pension sera pris en considération jusqu'au :

15 SEPTEMBRE 2012, DERNIER DELAI

et doit être **OBLIGATOIREMENT SIGNIFIE PAR COURRIER AU SERVICE COMPTABILITE FAMILLE.**

- Pour toute correspondance comptable,
indiquer : **NOM + PRENOM + CLASSE (de l'enfant)** .

 **TOUT TRIMESTRE commencé est DÛ**